



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cantines scolaires

Question écrite n° 53665

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur un récent sondage qui montre que l'alimentation dans les cantines inquiète 70 % des parents. Il lui demande pourquoi la circulaire « relative à la composition et la qualité des repas servis à l'école », qualifiée de progrès considérable par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, n'a toujours pas été rendue publique et encore moins appliquée.

Texte de la réponse

Le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation en présence du ministre de l'éducation nationale, des directeurs de cabinet du ministre de l'agriculture et de la pêche et de la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés a organisé une rencontre le 9 novembre 2000, avec les représentants des parents, des chefs d'établissement, des intendants et des personnels de cantine, afin de répondre à leurs interrogations et inquiétudes concernant l'opportunité de servir dans les cantines et les restaurants scolaires des repas contenant de la viande de boeuf. Cette rencontre a fait l'objet le 14 novembre 2000 de la publication d'une lettre adressée aux préfets de département, aux recteurs d'académie et aux directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt. Cette lettre précise notamment la décision prise, lors de cette réunion, « d'engager immédiatement un travail interministériel sur l'amélioration de la qualité alimentaire et nutritionnelle des repas servis dans les cantines et restaurants scolaires ». Le travail interministériel, d'ores et déjà entrepris avec l'ensemble des partenaires concernés, doit permettre d'aboutir à la publication au cours du premier trimestre 2001 d'une circulaire assortie de documents techniques, qui se substituera à la circulaire de 1968 relative à l'hygiène alimentaire et à celle de 1971 relative à la nutrition. Ces textes, qui concernent aussi bien l'enseignement primaire que secondaire, « définiront des exigences nouvelles et conformes aux attentes de la société en matière de transparence, de sécurité alimentaire et d'information. Ils permettront d'établir de nouveaux objectifs en matière d'équilibre nutritionnel et d'éducation au goût » susceptibles de répondre à l'attente générale des familles, des élèves et des personnels en matière de qualité de l'alimentation.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53665

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2000, page 6421

Réponse publiée le : 7 mai 2001, page 2715